



Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du Jeudi 26 Février 2026

Etaient présents :

Monsieur Philippe GUINET-BAUDIN, Maire
Messieurs Stéphane BOQUANT, Marcel RENAULT, Hervé CYGANKO, Adjoint
Messieurs Philippe FERLET, Hubert JOSSIER, Alain GORNEAU, Claude MARGUENAT,
Mesdames Marie-France DAGUIN, Laurence RENVOYÉ, Ismérie BRUNAT

Absente :

Madame Viviane ROUSSEL
Monsieur Patrice DOYEN, pouvoir à Monsieur Marcel RENAULT

Madame Ismérie BRUNAT est nommée secrétaire de séance.

La séance se déroule dans la Salle de la Fontaine, conformément aux décisions prises dans le cadre de l'accessibilité aux bâtiments publics.

Après avoir constaté le quorum, les membres du Conseil adoptent, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du Mardi 2 Décembre 2025.

Ajout à l'ordre du jour

Les membres du Conseil acceptent, à l'unanimité, que ces points soient ajoutés à l'ordre du jour :

Contrat de prestation de services

Le contrat de prestation de services signé avec Madame POTIER pour la gestion de la cantine est arrivé à échéance. Il doit être renouvelé pour une durée ne pouvant pas excéder 3 ans.

Madame POTIER maintient le prix de 16 € par heure pour cette prestation.

Le contrat démarrera au 1er Mars 2026.

Monsieur BOQUANT pose la question de savoir s'il convient de maintenir cette prestation dans le cas de la nécessité de réduire le personnel en cas de fermeture de classe.

Le constat est que l'organisation actuelle, avec l'absence de 2 agents, nécessite aucune suppression de poste dans l'immédiat, et en tout état de cause, cette prestation reste nécessaire pour l'organisation quotidienne de la cantine scolaire.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil décident, à l'unanimité, de renouveler le contrat de prestation de services avec l'entreprise LES PIEDS SOUS LA TABLE SANS CHICHI, représentée par Madame Emmanuelle POTIER et acceptent le prix de 16 € de l'heure pour cette prestation. Le contrat sera signé pour 1 an, 2 fois renouvelable par tacite reconduction sauf en cas de baisse des effectifs.

Suite la lecture du projet de PV, Monsieur BOQUANT, Monsieur CYGANKO et Madame BRUNAT insistent pour que soit précisé que la mission est reconduite tacitement chaque année sur une période de 3 ans. L'interrogation portant sur la nécessité de notifier au contrat qu'en cas de fermeture ou de réduction importante de classes (entraînant la baisse d'effectifs), il faudrait revoir le fonctionnement de certains contrats du service restauration, dont celui de Madame POTIER. À ce jour, aucune suppression de classe n'est en cours à CHAILLEY.

Mandatent le Maire pour en poursuivre l'exécution, signer tous les documents relatifs à cette décision et inscrire la dépense au budget.

Facturation des ouvrages détériorés à la Bibliothèque_____

Qui sera débattu en fin de Conseil

COMMISSION DES TRAVAUX

Travaux de réhabilitation Mairie/Écoles_____

Exposé :

Considérant l'appel d'offres qui a été lancé le 13 Février 2025,
Considérant l'ouverture des plis qui s'est tenue le 20 Mai 2025

Considérant que le montant du projet dépassait l'estimation faite par le bureau d'étude
Considérant la phase de discussion entre la Mairie et le bureau d'étude pour envisager des économies
Considérant les négociations menées par le bureau d'étude pour faire baisser les offres

Considérant les subventions accordées pour financer le projet à hauteur de 70 % sur l'estimatif

Considérant la décision du Conseil Municipal, dans sa séance du 2 Décembre 2025, de mener à terme les travaux de réhabilitation Mairie/Écoles et ayant arrêté le plan de financement

Considérant le montant des travaux estimé à 547 358 € HT

Considérant la décision du Conseil de souscrire un emprunt de 200 000 € pour financer les travaux

Considérant que le montant des travaux après ouverture des plis et négociation s'élèvent à la somme de 573 100.39 € HT soit une différence de 25 742.39 € HT par rapport à l'estimation.

Sur proposition de la commission d'appel d'offres, les membres du Conseil, après en avoir délibéré, retiennent le choix des entreprises, telles qu'elle peut se résumer :

Lots	Ent retenues	Montant HT	Montant TTC
Lot 1 – gros œuvre déconstruction curage	Ent MICHEL Auxerre	89 300.00	107 160,00
Lot 2 – Plâtrerie Menuiserie Intérieure	Ent LOPES VIEIRA Appoigny	66 686.26	80 023.54
Lot 3 - Menuiseries extérieures et serrurerie	MENUISERIE TURROU St Georges sur B.	110 613.50	132 736.20
Lot 4 - Peinture revêtement de sol	Ent DELAGNEAU Auxerre	30 500,00	36 600,00
Lot 5 - électricité	ARELEC 89 Sens	37 309.90	44 771.88
Lot 6 – CVC Plomberie Chauffage	Ets NADALON Maillot	238 690.73	286 428.88
Montant total des travaux		573 100.41	687 720.50
Auxquels s'ajoutent les fais de MO		35 800.00	42 960.00
Ainsi que les études et diagnostiques		10 000.00	12 000.00
Montant total de l'opération		618 900.41	742 680.50

- Suite aux négociations, acceptent, à l'unanimité, l'augmentation de 25 742.39 € HT, par rapport au budget initial, et acceptent le prix du marché ramené à 573 100.39 € HT.
- Autorisent, à l'unanimité, le Maire ou en son absence l'Adjoint en charge des travaux à signer les actes d'engagement, ordre de service et de façon générale tous les documents relatifs à ce marché de travaux.

Une réunion de lancement de travaux s'est tenue ce Mardi 3 Mars en présence de Monsieur FERLET et de Monsieur GUINET-BAUDIN.

Achat d'un véhicule pour le CPI

Monsieur le Maire informe que le CPI a bénéficié du don d'un véhicule UNIMOG tout terrain d'une capacité de 2 000 l, de la Commune de SORMERY. Un véhicule ancien, qui n'est plus aux normes et qui est aujourd'hui hors service.

Monsieur BOQUANT informe qu'il a mené des investigations pour l'achat d'un véhicule porteur d'eau d'une plus grande capacité dont le prix est estimé entre 25 000 et 30 000 €. Il précise que ce projet ne peut aboutir que si les Communes de BOEURS-EN-OTHE et SORMERY acceptent l'une et l'autre de participer pour 1/3 à la dépense.

Monsieur le Maire informe qu'il a obtenu un accord de la Commune de SORMERY et que la Commune de BOEURS a donné un accord de principe.

Les membres du Conseil sont donc invités à se prononcer sur le vote d'un budget prévisionnel de 10 000 € pour l'achat de ce véhicule sachant que le SDIS a été sollicité pour participer à la recherche d'un équipement identique.

A l'unanimité, les membres du Conseil votent pour ce projet dont les modalités seront arrêtées lors d'une prochaine séance.

Pour ce qui est du véhicule hors d'usage :

Soit il peut être envisagé le don à une association qui collectionne les anciens véhicules de ce type

Soit il peut être vendu pour pièces

AFFAIRES GÉNÉRALES

Tableau des effectifs 2026 – Création de postes

Exposé :

Le tableau des effectifs est un outil de gestion interne qui permet à la Collectivité de disposer d'un état général de son personnel notamment concernant le nombre d'emplois par grade. C'est aussi un outil budgétaire qui permet d'évaluer les dépenses en personnel et il reste indispensable pour savoir s'il existe un emploi vacant sur un grade donné.

Cette année pourront bénéficier d'un avancement de grade au titre de la promotion interne :

Un agent des services techniques principal 1^{er} classe 8^e échelon qui peut être promu au grade d'Agent de maîtrise échelon 11.

Un agent administratif principal de 1^{er} cl qui peut être promu au grade de Rédacteur – soit sur concours, soit par promotion interne.

Un agent technique territorial 2^e classe qui peut être promu au grade d'adjoint technique territorial 1^{er} classe.

Il convient également de créer un poste d'adjoint technique à temps plein pour le remplacement d'un agent qui fait valoir un congé longue maladie.

Monsieur le Maire présente le tableau des postes ouverts à ce jour :

Grade	Tps W	Catégorie	Date création	Nb poste	Nb poste pourvus
Filière administrative					
Adjoint administratif 2e cl	TC	C		1	vacant
Adjoint administratif 1 ^e cl	TC	C	27/09/2010	1	vacant
Adjoint ad principal 2 ^e cl	TC	C	11/04/2017	1	vacant
Adjoint administratif principal de 1 ^{er} classe	TC	C	10 12 2018	2	1
Rédacteur	TC	C	MAI 2025	1	1

Filière Technique					
Adjoint technique	TC	C	Avant 98	1	1
Adjoint technique 2 ^e cl	15/35 ^e	< 27h	Avant 98	1	1
Adjoint technique	20/35 ^e	C	24 06 2003	1	1
Adjoint technique	27/35 ^e	C	16 07 2007	1	1
Adjoint technique 2 ^e cl	27/35 ^e	C	27 09 2010	1	vacant
Adjoint technique 2 ^e cl	25.84/35 ^e	C	Avant 98	1	1
Adjoint technique territorial principal 2 ^e cl	TC	C	01 09 2022	2	2
Adjoint technique territorial principal 2 ^e cl	27/35 ^e	C	01 09 2022	1	1
Adjoint technique territorial Principal 1 ^{er} cl	TC	C	01 01 2022	1	1

Filière Technique					
Agent en charge de la bibliothèque et accueil loisirs périscolaire	13.5/35	contractuel	01 01 2024	1	1
Agent en charge de l'agence postale	21.5/35	Contractuel	01 01 2024	1	1

Concernant la création de poste d'agent de maîtrise :

Monsieur BOQUANT, très affirmé, prend immédiatement la parole et s'élance dans la définition du rôle d'un agent de maîtrise rappelant qu'un **agent de maîtrise** est chargé de missions et de travaux techniques comportant notamment le contrôle de la bonne exécution de travaux confiés à des entrepreneurs ou exécutés en régie, l'encadrement de fonctionnaires appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques.

Monsieur BOQUANT apostrophe alors les Conseillers et leur demande s'ils pensent que ce grade correspond à l'emploi actuel de l'agent en poste.

Monsieur le Maire fait observer que cette proposition s'inscrit dans l'ordre normal d'une évolution de carrière. De plus, le fait de créer un poste n'implique pas la nomination d'une personne en particulier puisqu'une annonce d'emploi doit paraître au CENTRE DE GESTION.

Il rappelle également que dans le cadre de la promotion interne, l'agent concerné, s'il change de grille, ne bénéficierait pas d'une augmentation de son salaire.

Monsieur le Maire rappelle qu'un agent a été embauché récemment pour soutenir la Brigade Verte mais qu'il est essentiellement occupé au transport des classes (piscine, cinéma...) en temps partagé pour les Communes du RPI. Ses frais étant pris en charge au titre des frais de scolarité.

Suite à la première lecture du PV, Monsieur BOQUANT, Monsieur CYGANKO et Madame BRUNAT insistent pour que soit précisé que les compétences de l'agent ne sont pas remises en cause mais il a été dit que la promotion ou ce grade n'est pas adapté aux missions demandées et que si celui-ci souhaite évoluer dans sa carrière il peut bien sûr postuler dans une Collectivité plus grande proposant des postes d'agent de maîtrise.

Concernant la nomination au poste de rédacteur :

Il est proposé de nommer un agent en remplacement du poste de rédacteur qui va se libérer. Là encore, Monsieur BOQUANT prend la parole et dit qu'il n'est pas contre mais qu'il conviendrait que l'agent soit en mesure de prendre les missions de sa collègue pour pouvoir être nommée.

Madame BRUNAT demande de préciser que le poste de rédactrice correspond à la fiche de poste de secrétaire.

Il est rappelé que les 2 agents concernées sont en poste à **temps plein**, chacune dans leurs propres missions et que si échanges il y a, et c'est le cas, le partage de leur travail n'est pas possible, puisque pour être efficient, il faut qu'il soit traité de bout en bout par la même personne.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil décident :

Concernant la création du poste d'agent de maîtrise, à temps plein, la majorité des membres présents se prononcent CONTRE par 7 Voix, 1 POUR, 3 ABSTENTIONS.

Décident la création d'un poste d'adjoint technique territorial principal 1^{er} classe, à temps complet, à pourvoir par un personnel titulaire. 10 Votes POUR, 1 ABSTENTION.

Décident la création d'un poste d'adjoint technique territorial, à temps complet, à pourvoir par un personnel contractuel pour pouvoir au remplacement d'un agent absent pour maladie. 10 votes POUR, 1 ABSTENTION.

Mandatent, à l'unanimité, le Maire pour modifier le tableau du personnel, en poursuivre l'exécution et signer tous les documents relatifs à ces décisions.

Revalorisation des indemnités des élus - Information

La loi du 22 Décembre 2025 porte création d'un statut de l' élu local et revalorise les indemnités des élus à compter du 1^{er} Janvier 2026, soit + 10 % pour les élus des Communes de moins de 1 000 habitants.

Monsieur CYGANKO pose la question de savoir si le prochain Conseil pourra décider de baisser cette indemnité, sans toucher à celle des Adjoints.

Les Conseillers prennent acte et décident que cette indemnité sera indexée sur le plafond légal en vigueur. La régularisation interviendra sur les indemnités du mois de Mars.

Renouvellement de la ligne de trésorerie

Exposé :

Au vu des travaux qu'il conviendra de financer au courant de l'année 2026 et compte tenu des délais qui seront imposés pour le versement des acomptes de subvention

Considérant qu'il convient de pouvoir mobiliser des fonds à tout moment et très rapidement pour le financement de besoins ponctuels de trésorerie

Considérant l'offre de la CAISSE d'ÉPARGNE

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, à l'unanimité :

Acceptent la mise en place d'une ligne de trésorerie à hauteur de 100 000 €

Pour une durée de 1 an

Marge sur €str : 1.5 % au dernier connu €str : 1.921 %

Prennent acte des caractéristiques telles qu'elles peuvent se résumer :

Autres : si taux indexé, index flooré à 0

Date limite de signature du contrat : un mois à dater de son édition

Calcul des intérêts : Exact/360

Paiement des intérêts trimestriel

Frais de dossier : néant

Commission d'engagement : 0.25 %

Commission de mouvement : néant

Commission de non utilisation : 0.075% de la différence entre le montant de la ligne de trésorerie et l'encours quotidien moyen périodicité identique aux intérêts

Validité de l'offre : validité de 30 jours (au-delà, ces taux peuvent être révisés en fonction de l'évolution des marchés), et sous réserve d'accord du comité des engagements de la CAISSE D'ÉPARGNE.

Sauvegarde et protection des données

Exposé :

La sauvegarde des données locales est un sujet qui est évoqué depuis déjà quelques années.

Les données propres au logiciel Mairie vont être sauvegardées sur le Cloud à compter de la fin du mois de Mars.

Les données des postes de travail peuvent être sauvegardées également, une étude a été menée, notamment auprès du prestataire informatique habituel PARTENAIRE INFORMATIQUE.

La sauvegarde du serveur de fichier des 2 postes de la Mairie pour 1To (an), qui semble correspondre aux données actuelles, représenterait une dépense mensuelle d'environ 168 € HT soit 2 016 € HT /an.

Cette démarche pourrait également être complétée par les obligations de mise en place :

- D'un Délégué à la Protection des Données en temps partagé obligatoire depuis 2018 et jamais mis en place à CHAILLEY, auprès de ARNIA pour un montant de 480 €/an.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, à l'unanimité :

Votent pour la mise en place de la sauvegarde des données Mairie sur le cloud.

Décident de confier cette prestation à PARTENAIRE INFORMATIQUE.

Fixent un budget de l'ordre de 2 500 €/an pour la réalisation de cette opération.

Votent pour la mise en place de la formule Délégué à la Protection des Données en temps partagé.

Décident de confier cette mission à ARNIA et votent un budget à hauteur de 600 €/an pour la réalisation de cette opération.

Mandatent le Maire pour en poursuivre l'exécution et signer tous les documents relatifs à ces décisions.

Acquisition Terrain de Foot et Club House

Exposé :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du 4 Décembre, émanant de la SCEA LA VALLÉE DU RUET, représentée par Monsieur Jonathan THYRIOT, qui propose le rachat du Terrain de Foot et du Club House.

A la question posée au sujet du projet d'héliport, Monsieur le Maire rappelle que Monsieur BOURGOIN avait proposé le tarmac de la piste d'aviation, et qu'une convention a été signée avec la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES.

Enfin, il informe qu'il a également reçu une proposition pour aménager un parc photovoltaïque sur ce site, ce qui pourrait rapporter quelques finances à la Commune.

Il est également évoqué la discussion avec la DIRECTION DE L'ÉDUCATION NATIONALE qui envisageait la construction d'une École au centre des territoires des Communes de VENIZY, TURNY, CHAMPLOST, SORMERY, projet qui reste hypothétique puisqu'il faudrait obtenir l'accord de l'ensemble des Communes concernées.

Pour ce qui concerne le Tir à l'Arc, d'un avis commun, les Conseillers s'accordent à dire que tant que Monsieur CHOLLET s'en occupera cette section sera à CHAILKLEY, après il y a de fortes chances que la section soit rapatriée sur BRIENON.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil souhaitent que la SCEA LA VALLÉE DU RUET se prononce sur ses intentions et donne son estimation du prix, étant précisé que s'agissant d'un bien appartenant au domaine public, il conviendra de respecter la procédure pour envisager la vente.

Acquisition d'une parcelle de terrain pour Foncière DUC

Exposé :

L'entreprise a pour projet la rénovation de la Station de Traitement.

Par courrier en date du 27 Janvier, Foncière DUC sollicite l'acquisition d'une bande de terrain de 317 m², située à l'emplacement de l'ancien méandre du ru (sans n° de cadastre).

Les plans actuels présentent toujours cette parcelle comme l'existence du ru alors qu'il ne s'agit désormais que d'une bande de terrain que seule la Société DUC a intérêt à acquérir puisque située entre les parcelles ZH 108 et 110.

Les membres du Conseil donnent, à l'unanimité, un avis favorable à ce projet.

Monsieur le Maire propose de s'informer sur la situation administrative de cette parcelle et des conditions possibles de sa cession.

Electricité rurale et éclairage public

Exposé :

Monsieur BOQUANT a pris connaissance fin 2025 du compte rendu de la Commission Locale Énergie de l'Armançon Forêt d'Othe du 24 Novembre 2025 et constate qu'en 2027, les lampes Sodium Haute Pression (SHP) devront disparaître au profit d'un passage en LEP obligatoire.

Le SDEY rappelle aux Communes concernées, dont CHAILLEY, de se manifester dans le but d'engager un programme de rénovation du parc.

L'enjeu étant de lancer des études au plus tôt pour concrétiser des travaux entre 2026 et 2027.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, à l'unanimité :

Maintiennent que les travaux d'enfouissement des réseaux Rue des Eaux Bues, Rue des Cluzeaux et Rue de la Poterne dont l'étude a été faite et qui seront réalisés ultérieurement.

Proposent que soient changées les points lumineux de la Rue du Midi, et éventuellement si nécessaire la Rue de l'Avenir et le quartier Domany.

Mandatent la Commission des Travaux pour lancer l'étude qui sera présentée lors d'une prochaine réunion.

Monsieur BOQUANT informe également :

- **Éclairage public et arrêt de la 2G :**

La 2G prendra fin au 31 12 2026, si cela n'entraînera pas l'arrêt de l'éclairage public, elle impactera le système de télégestion de sorte qu'il n'y aura plus de gestion du pilotage du parc d'EP au point par point.

Cet arrêt entraînera également des problèmes chez les particuliers et les entreprises pour tous les équipements de type portail électrique ou volets électriques.

Le SDEY s'est engagé à ce qu'il n'y ait pas de participation financière des Communes.

- **Conséquences de la loi APER sur les extensions, depuis le 10 Septembre 2025**

Avant la loi : les Communes devaient prendre en charge les coûts inhérents à l'extension de réseau. Après la loi : suppression de la contribution des Collectivités. La contribution est due par le demandeur du permis de construire.

Le pétitionnaire doit donc effectuer la demande de raccordement directement sur le portail d'ENEDIS.

AFFAIRES SCOLAIRES

Monsieur CYGANKO prend la parole et informe des démarches qu'il est en train de mener avec la CAF pour mettre à jour le fonctionnement de l'Accueil Loisirs et qui nécessiteront de former le personnel, notamment un agent qui devra passer le BAFD et un autre qui devra passer le BAFA pour répondre aux obligations de maintenir l'Accueil Loisirs.

Concernant la rentrée, Monsieur le Maire fait observer très peu de dysfonctionnements et une mise en place sereine. Il a donné son accord pour que la classe de CE2 puisse utiliser la cour de l'École pour les récréations jusqu'au démarrage des travaux.

Monsieur CYGANKO étant absent, ce sont Mesdames DAGUIN et RENVOYÉ qui seront présentes la réunion du Conseil d'École du 5 Mars 2026, ainsi que Monsieur le Maire.

Enfin, Monsieur CYGANKO informe qu'un courriel de réponse sera adressé au parent d'élève qui s'est une fois encore plaint de la cantine scolaire.

BOIS ET FORÊT

Monsieur JOSSIER fait observer que les conditions pour faire les affouages n'ont pas été propices jusqu'à présent. Il rappelle que pour ouvrir aux affouagistes la parcelle 19, il est nécessaire de signer des documents de l'ONF.

Délibérations sur le prix et la qualité des services de l'eau et de l'assainissement__

Exposé :

L'année 2025 sur l'eau et l'assainissement a été une année de transition.

L'observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement a attribué d'office à la CCSA la saisie des RPQS.

Par ailleurs, cet observatoire a confié la gestion de la plateforme à une société privée ce qui a rendu complexe la communication pour corriger des informations imprécises, et ce n'est que très récemment, après avoir saisi la Préfecture, que la CCSA a eu confirmation que c'était aux Communes de délibérer sur les RPQS 2024.

Les rapports préparés avec les informations à la disposition de la CCSA ont été adressés à chaque élu pour qu'une délibération puisse être prise, sachant que les données ont déjà été publiées puisque la date limite est fixée au 31 décembre 2025.

Ces délibérations présentent surtout un intérêt pour l'obtention de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie car elle est à joindre obligatoirement à la demande.

La CCSA demande à la Municipalité de soumettre les délibérations suivantes étant précisé que la délibération déjà prise concerne un Rapport Annuel du Délégué et non le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau et de l'assainissement...

Monsieur le Maire précise qu'il a participé aux réunions et propose aux membres du Conseil de se prononcer. Il dit également que très peu de temps après avoir pris la compétence, la CCSA a été mise en demeure par l'Agence de l'Eau de procéder aux travaux de mise aux normes pour l'ensemble des Communes du territoire.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, à l'unanimité :

1/ Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2024 :

Adoptent le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.

Autorisent le Maire à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération dont la diffusion des informations aux différentes entités concernées.

2/ Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable année 2024 :

Adoptent le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.

Autorisent le Maire à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération dont la diffusion des informations aux différentes entités concernées.

Information :

Monsieur le Maire informe que le programme de voirie de l'année 2026 portera sur la Rue du Bas fonds qui sera refaite en bicouche dont 225 ml sont à refaire suite aux inondations.

15 % du montant des travaux restant à la charge de la Commune.

INFORMATIONS DIVERSES

1/ Demande d'un budget animations et actions culturelles de la Bibliothèque pour l'année 2026

- a) Monsieur le Maire informe les Conseillers qu'il a donné son accord pour ouvrir un budget de :
1/ 150 € pour l'organisation du tournoi Mario Kart qui a rencontré un réel succès en 2025 et qui, cette année, serait reconduit avec la Commune de TURNY.

2/ 150 € pour soutenir les animations prévues en 2026, à savoir :

Atelier couture : 3 dates prévues

Atelier échecs : 3 dates prévues

Jeux de société : 2 à 3 dates prévues

Atelier créatif : 1 date prévue et souhait d'en proposer 2 à 3 supplémentaires

b) Ajout à l'ordre du jour :

Olivia demande la possibilité de facturer les documents détériorés ou non restitués.

Les membres du Conseil peuvent se prononcer sur le principe et accepter comme elle le propose : de facturer, en fonction du prix d'achat initial, de l'année d'achat et du nombre de sorties, de l'état de l'ouvrage au moment de son emprunt et d'y inclure les frais de livraison (notamment s'il doit remplacer un ouvrage de la BDY).

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, à l'unanimité :

Autorisent la facturation des ouvrages détériorés et/ou non restitués.

Demandent à la responsable de la Bibliothèque de détailler le montant de la facture qui sera émise par les services administratifs Communaux et qui fera l'objet d'un titre de recettes.

2/ Maison en péril et nuisances jardin abandonné

La Municipalité a été sollicitée par les voisins d'une maison, située au Hameau du VAUDEVANNE, en état d'abandon, et pour laquelle la Commune a déjà mis en place des barrières de sécurité.

Les voisins se plaignent de l'état d'abandon du jardin et des nuisances que cela génère.

Le Secrétariat a donc pris l'attache d'une présumée héritière, qui par courrier informe qu'elle a elle-même refusé l'héritage et que le dossier est en cours auprès du service des domaines.

Le service des domaines contactés, précisent qu'en l'état actuel la succession est bloquée car une des petites filles, héritière, est introuvable. Il est précisé que la succession étant déficitaire, il n'y a pas de solution immédiate pour remédier au problème.

Les membres du Conseil invitent les voisins à couper les branchages et autres qui présentent une gêne sur leur propriété.

3/ Amendement Sénat

Monsieur le Maire fait un bref exposé de ses échanges avec le Sénateur LEMOINE concernant le FNGIR et des avancées du dossier.

4/ Travaux de finitions des Écoles suite aux travaux

Monsieur le Maire informe que dans ses discussions il est intervenu auprès de l'entreprise DUC pour qu'une ligne de financement soit ouverte au profit du rééquipement des Écoles après les travaux.

5/ Vente de la piste d'aviation

Monsieur le Maire informe de la réunion à laquelle il a été convié concernant l'avenir de la piste d'aviation.

3 options possibles :

- Soit une location pour la création d'un parc photovoltaïque qui offrirait une possibilité de financement pour la Commune ;
- Soit un site de Tir à Longue Portée porté par la Fédération Française de Tir ;
- Soit le dossier déjà évoqué d'une piste de Dragsters porté par Monsieur MONTAIGNE. déjà rejeté il y a quelques années par la Commune en raison des nuisances que cela génèrerait.

6/ Possibilité de fermeture d'une classe du RPI à la rentrée 2027

Monsieur le Maire informe de la réunion qui s'est tenue à TURNY concernant le RPI SORMERY, TURNY, CHAILLEY. Les Maires sont conscients de la baisse des effectifs qui in fine aboutira à la fermeture d'une classe. Toutefois, ils avaient négocié avec l'Inspecteur d'Académie pour que cette fermeture n'intervienne pas avant la rentrée de 2027, notamment en raison des travaux.

Il semble que l'Inspection Académique souhaite aujourd'hui, revenir sur cet engagement. Les Maires des 3 Communes viennent d'adresser un courrier.

7/ Renouvellement du contrat avec EPNAK pour l'entretien des espaces verts

Monsieur le Maire rappelle les conditions dans lesquelles le personnel de l'EPNAK intervient sur la Commune pour l'entretien des espaces verts.

Les membres du Conseil décident, à l'unanimité, de reconduire l'opération pour 2026 et mandatent le Maire pour en poursuivre l'exécution.

8/ Logement insalubre

Enfin, les membres du Conseil sont informés que le locataire du 53 Bis Grande Rue a fait un signalement à la Préfecture pour «Logement Insalubre».

Cette procédure oblige la Commune. Madame BRUNAT est mandatée pour suivre le dossier.

Monsieur le Maire prend la parole à l'occasion de ce dernier Conseil de sa mandature.

Sans autres formalités, la séance est levée à 22 h 30.

Vu par nous, Maire de la Commune de CHAILLEY,
pour être affiché à la porte de la Mairie,
conformément aux prescriptions de l'article 56
de la loi du 5 Août 1884

À CHAILLEY, le 2 Mars 2026

 